



CAP D'installation du 11 mars 2019

Déclaration préalable de l'UNSA Développement-Durable

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les représentants de l'administration et du personnel,

Une nouvelle mandature commence. En cette période de réformes et au vu des annonces faites, **l'UNSA s'interroge sur le devenir des CAP** et plus globalement sur le rôle même des représentants du personnel.

Quel rôle à venir pour nos CAP et pour les droits des agents ?

Au vu des articles 3, 9, 12 et 33 du projet de loi sur la réforme de la fonction publique, ces dernières seront vidées de toute substance, puisque **le projet de loi propose de se passer de l'avis des CAP** en matière notamment de mobilité, d'avancement et promotion **afin de laisser à l'administration seule le pouvoir !**

Non content d'éliminer les représentants du personnel, les CAP restantes seraient réorganisées par catégories hiérarchiques et non plus par corps. Le tout dans un calendrier qui ne laisse place à aucune négociation.

Avoir laissé engager toute cette énergie à monter de nouvelles équipes dans le cadre des élections de décembre alors que la destruction était programmée dès le début de mandat n'est pas admissible !

Quel avenir pour la gestion des SACDD au sein même de nos ministères ?

Quant au projet de modification du décret n° 2013-1041 et au projet d'arrêté portant délégation de pouvoirs en matière de gestion d'agents, ces derniers apportent des **modifications considérables en matière de gestion des SACDD** en déconcentrant les avancements d'échelon au profit de la région mais également, en proposant une régionalisation en matière de recrutement.

Quel est le véritable objectif de cette délégation ? Est-ce réellement une régionalisation du recrutement des SACDD de classe normale qui est envisagée ou **doit-on y voir, à terme, une remise en cause même du statut ?**

Concernant le cycle de mobilité

Doit-on revenir sur les problématiques de double publication et sur la tenue de deux CAP sans pré CAP commune, l'une pour les TSCDD et l'autre pour les SACDD ?

L'UNSA réitère sa demande d'organisation d'une pré-CAP commune TSDD/SACDD dont le seul objet serait l'étude des demandes de mobilités mettant en concurrence des agents des deux corps. Ce, afin d'éviter qu'une CAP acte une mobilité qui serait remise en cause moins de 24 heures après par l'autre CAP.

Notifications de primes : l'arlésienne pour certains

Nombre d'agents n'ont toujours pas reçu leur notification de prime et dans certains services, cela dure depuis 2016. Que comptez vous faire pour que vos services déconcentrés gèrent enfin les actes en temps et en heure ?

Concours

Sur la thématique concours et notamment sur celui d'Attaché d'administration de l'État (AAE interne exceptionnel) **l'UNSA** ne peut que constater l'énergie mise par certains services à ne pas proposer de poste aux lauréats. **Comment oser parler de plan de requalification dans de telles conditions ?**

L'UNSA réitère sa demande de bilan sur le concours interne 2018.

Concernant le dysfonctionnement constaté lors de la publication des résultats du concours de SACDD CN , **L'UNSA a officiellement demandé la présence du bureau des concours à cette CAP** afin que nous puissions obtenir des explications.

Concernant le projet de Règlement Intérieur qui sera voté ce jour, l'UNSA ne saurait fêter une quelconque victoire à n'avoir obtenu que ce que nous avons auparavant, et ce, en devant une fois de plus perdre de l'énergie et du temps. **Nous sommes conscients des enjeux** et nous ne nous laisserons pas distraire. **L'UNSA sera présente au côté des agents qui lui ont accordé leur confiance** et elle se battra pour les représenter et les défendre que ce soit dans cette instance ou dans une autre !

Pour terminer, l'UNSA ne saurait que rappeler que les quelques 6 500 agents composant le corps des SACDD se sentent une fois de plus les oubliés, les sacrifiés. Leur souffrance n'est pas prise en compte depuis trop longtemps et cela ne saurait perdurer sans dégâts.

L'UNSA vous remercie de votre attention.